

COMMUNIQUE DE PRESSE

OPERATIONS DE CONTROLES DU RESPECT DES MESURES SANITAIRES A L'OCCASION DU PREMIER WEEK-END DE DEPARTS EN VACANCES.

Paris, le 12 février 2021

La situation sanitaire reste fragile sur l'ensemble du territoire national et la préfecture de Police est pleinement mobilisée à l'occasion du premier week-end de départs en vacances hivernales. Les mesures sanitaires sont toujours en vigueur et les opérations de contrôles du respect des mesures sanitaires seront multipliées.

Dès 18 heures ce vendredi 12 février, un dispositif d'ampleur est déployé sur l'ensemble de l'Île de France sous l'autorité du préfet de Police associant policiers de la préfecture de Police, CRS et gendarmes.

Plus de 800 effectifs seront mobilisés dans le cadre de cette opération.

Ces contrôles, sur l'ensemble de la Capitale mais aussi en petite et grande couronne s'exerceront sur la voie publique, les axes routiers, les péages mais aussi les gares et les commerces, afin que les vacances n'engendrent pas le relâchement des bonnes pratiques et du respect des règles en vigueur.

- **les rassemblements dans l'espace public et les fêtes clandestines dans les établissements recevant du public ou dans des domiciles privés restent interdits,**
- **le couvre feu s'applique de 18 heures à 06 heures et les déplacements dans ces créneaux horaires doivent être justifiés,**
- **les bars et restaurants qui servent des clients à table et qui restent ouverts au delà du couvre feu s'exposent à des fermetures administratives.**

Les consignes de fermeté sont réitérées : tout déplacement sans motif valable fera l'objet d'une verbalisation à hauteur de 135 euros, les participants à des fêtes clandestines seront également verbalisés et les organisateurs poursuivis pour mise en danger de la vie d'autrui, les professionnels qui travaillent au mépris des règles sanitaires seront administrativement sanctionnés.

N'oublions pas que respecter les règles, c'est sauver des vies.

Contact presse préfecture de Police

tél : 01 53 71 28 73

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr